



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatrième session
Rome, 9-10 septembre 1998

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE

À LA

COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ

POUR LA

**CRÉATION D'UN MÉCANISME DE POTENTIALISATION DES COMMUNAUTÉS
(MPC)**



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	HISTORIQUE	1
DEUXIÈME PARTIE	LE PROGRAMME PROPOSÉ	3
	A. Objectifs et raison d'être du Mécanisme	3
	B. Bénéficiaires et activités	3
	C. Financement du MPC	3
	D. Administration et gestion	4
	E. Utilisation des ressources	4
	F. Examen de la phase initiale du MPC	5
TROISIÈME PARTIE	RAPPORTS AVEC LE FIDA	5
QUATRIÈME PARTIE	MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	5
CINQUIÈME PARTIE	RECOMMANDATION	5



SIGLES ET ACRONYMES

CAC	Comité administratif de coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPA	Fédération internationale des producteurs agricoles
IRNU	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
MPC	Mécanisme de potentialisation des communautés
NELAREN	Réseau de savoirs sur la réforme agraire négociée
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial



RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA
COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ
POUR LA
CRÉATION D'UN MÉCANISME DE POTENTIALISATION DES COMMUNAUTÉS
(MPC)

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté en vue d'appuyer la création d'un Mécanisme de potentialisation des communautés (MPC)¹ en tant qu'initiative de la Coalition, d'un montant de 1,6 million de USD pour une période d'un an.

PREMIÈRE PARTIE - HISTORIQUE

1. Dans le rapport de situation soumis en septembre 1996 au Conseil d'administration (document EB 96/58/R.60) les objectifs de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté sont exposés comme suit: a) potentialiser les pauvres en les faisant participer directement aux processus de décision aux niveaux local, national, régional et international; b) élargir leur accès aux ressources productives et au microfinancement; c) relancer la réforme agraire et le dialogue politique; d) favoriser les possibilités de transmission interpersonnelle de savoirs; e) diffuser et reproduire les expériences valables de la société civile.

2. En qualité de point focal, le FIDA collabore étroitement avec les autres institutions internationales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Commission européenne et les huit organisations non gouvernementales (ONG) régionales et sectorielles qui font partie du Comité intérimaire. Suivant les principes directeurs, toutes les organisations participantes doivent fournir des ressources et mettre à disposition une partie de leurs moyens pour exécuter le programme de travail de la Coalition. Un programme de travail initial de deux ans a été adopté; la viabilité générale de la Coalition populaire sera déterminée pendant cette période, en fonction de deux principaux critères: en premier lieu, les organisations et institutions participantes constatent-elles que la Coalition additionne des savoirs qui enrichissent les capacités de chacune d'entre elles? En deuxième lieu, les actions conjointes de la Coalition donnent-elles des résultats en matière de développement plus probants que ceux que chaque organisation aurait pu obtenir en agissant individuellement?

¹ À l'issue de consultations avec les participants de la Coalition populaire, il a été décidé que le titre de Mécanisme de potentialisation des communautés serait plus approprié que celui de Mécanisme de potentialisation de la société civile.



3. Au cours des deux dernières années, la Coalition a:

- **Créé un réseau de savoirs sur les initiatives de la société civile dans le domaine de la réforme agraire et de la sécurité de tenure.** Ce réseau, qui groupe 23 pays, rassemble, évalue et diffuse des informations sur les mesures prises à l'échelon local pour améliorer l'accès des ruraux pauvres aux moyens de production, notamment la distribution des terres. Il s'occupera également d'autres questions: extension et mise en valeur des terres; régularisation des droits et titres de propriété; établissement des titres de propriété; règlement des différends; protection des ressources communes; renforcement des droits des femmes et des populations indigènes; concertation. Les innovations en matière de pratiques, politiques et institutions qui donnent les meilleurs résultats sont mises en commun par tous les partenaires en ayant recours à des moyens de communication accessibles aux populations locales. Il s'agit d'une entreprise conjointe des membres de la Coalition pour laquelle le FIDA fait fonction de coordonnateur et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (IRNU) fonction d'administrateur.
- **Lancé le réseau de savoirs sur la réforme agraire négociée (NELAREN).** Ce réseau s'intéresse aux marchés fonciers en tant que mécanismes susceptibles de garantir l'accès juste et équitable à la terre et de maximiser l'efficience et la productivité. La FAO est le coordonnateur du NELAREN qui a entrepris en premier lieu une analyse comparative des marchés fonciers du Brésil, de la Colombie, des Philippines et de l'Afrique du Sud. Ce réseau cherche à mieux comprendre les effets de la privatisation sur les producteurs pauvres de façon à trouver les moyens de faire disparaître les distorsions du système qui nuisent aux marchés fonciers et aux transferts de terres. En outre, il étudie les rôles des institutions pour les préciser et appuie la décentralisation des responsabilités et des pouvoirs.
- **Établi des liens avec l'action consécutive du Sommet mondial de l'alimentation.** Les partenaires de la Coalition constituent de bons instruments pour atteindre de nombreux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation. La Coalition est reliée au réseau sur la sécurité alimentaire et le développement rural du Comité administratif de coordination (CAC) au niveau du siège et des pays par le biais de ses membres. Une collaboration avec la campagne "De la nourriture pour tous" de la FAO est en cours d'organisation.
- **Préparé une étude de faisabilité sur le Mécanisme de potentialisation des communautés.** Cette étude a été exécutée conjointement par le FIDA, la FAO, la Banque mondiale, la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et trois ONG régionales.

4. À sa soixantième session, le Conseil d'administration a approuvé le don d'assistance technique No 367 d'un montant de 900 000 USD aux fins suivantes: lancer le réseau de savoirs sur les initiatives de la société civile en matière de réforme agraire et de sécurité de tenure; appuyer les groupes d'action de la Coalition; créer et gérer le bureau du coordonnateur de la Coalition et organiser les réunions de l'Assemblée générale et du Comité directeur en 1998 et 1999.

5. La Banque mondiale a approuvé un don de 1,0 million de USD au MPC pour 1998; un deuxième don de 1,0 million de USD est prévu en 1999.



DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME PROPOSÉ

A. Objectifs et raison d'être du Mécanisme

6. Le MPC a pour objectif *de renforcer les moyens des pauvres et de leurs organisations communautaires pour obtenir accès et/ou pour protéger leur accès à la terre, à l'eau et aux ressources communes ainsi qu'aux outils et aux processus - notamment connaissances, techniques, financement et capacité institutionnelle - permettant de gérer ces ressources de façon durable.*

7. Le MPC appuiera des projets pilotes afin de mettre à l'essai des stratégies et initiatives de la société civile dans le domaine de la réforme agraire et de la sécurité de tenure. Il diffusera également les meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience des communautés et appuiera la formation des organisations communautaires aux techniques et aux savoir-faire requis pour participer efficacement à la formulation des politiques et à la concertation.

B. Bénéficiaires et activités

8. Le MPC réservera exclusivement son soutien aux organisations de base de la société civile; aux réseaux d'ONG ou structures fédératives d'organisations de la société civile; enfin aux ONG opérant au niveau national.

9. Les activités admises à bénéficier du soutien du MPC seront, entre autres, les suivantes:

- obtenir l'accès à la terre, à l'eau et aux ressources communes et protéger les droits existants;
- obtenir l'accès aux services d'appui (vulgarisation, intrants, crédit et commercialisation) afin de protéger les droits existants en accroissant la production et les revenus;
- régler les différends au sein des communautés et entre elles qui concernent la terre, l'eau et les ressources communes;
- renforcer la participation des pauvres, surtout des femmes et des groupes marginalisés à l'administration locale et à la décentralisation, ainsi qu'en ce qui concerne l'accès à la terre, les droits sur l'eau et les biens communs;
- promouvoir les échanges interpersonnels en vue de reproduire ou d'amplifier les initiatives fructueuses de la société civile en matière de réforme et de sécurité de tenure.

C. Financement du MPC

10. Le MPC tirera ses ressources des contributions d'une large gamme de donateurs du secteur public et du secteur privé: organismes multilatéraux et bilatéraux; organismes intergouvernementaux ou régionaux; fondations et organismes de bienfaisance; entreprises du secteur privé; et organisations de la société civile, notamment ONG.

11. Le MPC fera appel à de multiples donateurs. Un don d'assistance technique du FIDA ainsi que l'engagement actuel de la Banque mondiale permettront de constituer le capital de lancement qui servira de catalyseur à une mobilisation de ressources plus large.

12. En théorie, le MPC sera un fonds de dotation. Toutefois, comme il amorcera certaines activités opérationnelles au moyen du présent don d'assistance technique et d'autres contributions de façon à



démontrer les résultats qu'il peut obtenir, il s'efforcera aussi de sauvegarder l'objectif de création d'un fonds de dotation au cours du processus de mobilisation des ressources.

13. En sa qualité de coordonnateur, le FIDA administrera les ressources du MPC conformément à ses procédures régissant la gestion des fonds supplémentifs. Une fraction des contributions, qui devrait rester inférieure au plafond de 12% du FIDA, servira à couvrir les frais de fonctionnement du MPC. Le budget du Mécanisme prévoira une couverture appropriée des frais généraux encourus par le FIDA.

14. Les dons en nature de biens et de services seront favorablement accueillis à condition que le donateur prenne à sa charge les coûts annexes jusqu'à la destination finale.

D. Administration et gestion

15. Le MPC sera géré par le Comité directeur² de la Coalition populaire, qui fera fonction de conseil de gestion. Ce Comité nommera un sous-comité comprenant cinq de ses membres venant l'un du département Gestion des programmes du FIDA, le second d'une autre institution intergouvernementale et trois des ONG représentées au sein du Comité directeur.

E. Utilisation des ressources

16. Le sous-comité du MPC sera chargé de recommander pour approbation au Comité directeur de la Coalition populaire les modalités de fonctionnement détaillées du MPC, notamment:

- critères à appliquer pour évaluer l'admissibilité d'une organisation souhaitant présenter des propositions à introduire dans la filière du MPC;
- directives pour la préparation et la présentation de propositions préliminaires et détaillées en vue de solliciter l'assistance du MPC, notamment le plafond limitant le financement offert à une organisation particulière;
- système d'affectation qui assure la justice et l'équité dans l'utilisation des fonds, compte tenu des exigences de la Coalition populaire en matière de diversité et de répartition géographique;
- critères de sélection et cadres d'évaluation pour l'étude et la sélection en toute transparence des propositions de financement;
- élaboration d'un cadre d'indicateurs de performance et d'indicateurs spécifiques pour chaque proposition recommandée à des fins de financement;
- directives sur les modalités et l'ampleur de la cocontribution attendue de la part de l'organisation bénéficiant du financement;
- cadre et processus de suivi et d'évaluation fondés sur les résultats des activités approuvées et de la responsabilité comptable.

² Le Comité directeur de la Coalition, qui se compose de 12 membres représentant des ONG et d'autres organisations de la société civile, des institutions multilatérales et d'autres partenaires, doit être constitué conformément aux principes directeurs de la Coalition adoptés par le Comité intérimaire. Ce dernier a été créé immédiatement après la Conférence sur la faim et la pauvreté afin d'assurer le suivi de la Conférence et la mise en oeuvre du Programme d'action de la Coalition. Le Comité directeur exécutera les décisions de l'Assemblée générale de la Coalition qui devrait se réunir une fois l'an.



17. Le sous-comité du MPC sera chargé d'évaluer toutes les demandes de financement et de recommander au Conseil de gestion celles qui peuvent être agréées, en indiquant le niveau et les modalités détaillées du financement, des comptes-rendus et du suivi et de l'évaluation.

F. Examen de la phase initiale du MPC

18. Le MPC fera l'objet d'un bilan à mi-parcours à la fin de la première année de façon à dégager les domaines à améliorer. Une évaluation complète aura lieu au bout de deux ans lorsque les activités et l'expérience effective de mise en oeuvre devraient être suffisantes pour permettre cette opération.

TROISIÈME PARTIE - RAPPORTS AVEC LE FIDA

19. Les objectifs du MPC et de la Coalition sont compatibles avec les programmes et la stratégie institutionnelle du FIDA et leur serviront de complément. Les travaux du MPC avec les organisations de la société civile élargiront la base d'informations et de connaissances dont dispose le FIDA pour préparer les programmes et ils aideront à identifier de nouveaux partenaires susceptibles de renforcer l'exécution des programmes. Les activités de la Coalition contribueront à renforcer la stratégie institutionnelle du FIDA dans les domaines suivants: a) mettre au point des approches et des alliances nouvelles adaptées à un environnement mondial en évolution; b) établir et utiliser des réseaux de savoirs sur la pauvreté rurale afin de créer un pôle de connaissances reconnu; c) assurer la présence effective du FIDA sur le terrain en élargissant son rayon d'action. En outre, en jouant le rôle de coordonnateur qui lui est confié, le FIDA se fera mieux connaître dans le monde entier comme institution éminente de développement, ce qui facilitera à son tour d'autres opérations nécessaires, notamment la reconstitution des ressources.

QUATRIÈME PARTIE - MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

20. Le don proposé du FIDA facilitera la phase de démarrage du MPC: a) en lançant les activités préparatoires nécessaires; b) en donnant plus de poids aux actions de mobilisation des ressources entreprises par le FIDA en qualité de coordonnateur par l'intermédiaire du bureau du coordonnateur de la Coalition; c) en lançant des opérations essentielles sur des bases pilotes.

CINQUIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

21. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds, afin de financer en partie la création d'un Mécanisme de potentialisation des communautés en tant qu'initiative de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, pendant une période d'un an à partir d'octobre 1998, accorde un don d'un montant ne dépassant pas un million six cent mille dollars des États-Unis (1 600 000 USD) à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté; ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandations du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan